

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

## La Casa de Vapeo (*Le casse du jour*)

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société **MAM'S**, éditrice du site **ELIQUIDANDCO.COM** ci-après, désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 8 Rue Panhard et Levassor 91630 Marolles-en-Hurepoix, immatriculée sous le numéro **SIRET 80158319600036**, organise un jeu avec obligation d'achat du **26/02/2024 au 3/03/2024 minuit inclus** via le site [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com), pour les clients passant et réglant leur commande sur [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com).

### ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise), passant et réglant une commande sur [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com) (commande payée et non annulée), ayant un accès à Internet, disposant d'une adresse e-mail valide et d'un compte client sur [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com)

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par jour et par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### ARTICLE 3 – DURÉE DU JEU

Ce jeu commencera et sera en ligne à partir du 26 février 2024 jusqu'au 3 mars 2024 minuit inclus, et sera exclusivement accessible par Internet via le site [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com)

« L'organisatrice » se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que d'annuler ou différer les dates du tirage au sort en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Toute personne ayant passé et validé par paiement une commande d'un montant total minimum de 30 € TTC, frais de livraison inclus et déduction faite de toutes réductions éventuelles (codes promos, ...) sur le site ELIQUIDANDCO.COM, entre le 26 février 2024 et le 3 mars 2024 minuit inclus, est éligible au tirage au sort du seul fait d'une telle commande.

Le jeu concours consiste en un tirage au sort une fois par jour parmi les participants ayant passé une commande le même jour sur le site ELIQUIDANDCO.COM, pour chaque jour de la durée du jeu.

Ce jeu est limité à une participation par personne (même nom, même adresse e-mail) et par jour pour toute la durée du jeu.

Chaque participant double les chances d'être tiré au sort, si le montant de la commande validée est de 60€ TTC et plus, triple si elle est de 100€ TTC et plus.

**Un tirage au sort est par nature aléatoire et les participants ne doivent en aucun cas considérer qu'une commande passée sur le site ELIQUIDANDCO.COM entre le 26 février 2024 et le 3 mars 2024 minuit inclus devrait être principalement ou même accessoirement motivée par l'espérance d'un gain résultant de la participation automatique au Jeu.**

La participation est effective dès que le participant a payé sa commande sur le site ELIQUIDANDCO.COM et a obtenu une confirmation de sa commande.

La participation est strictement nominative, et l'internaute ne peut en aucun cas participer au jeu sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Toute commande sur ELIQUIDANDCO.COM incomplète, illisible, validée après la date limite ou annulée sera considérée comme nulle. Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses e-mails différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant pour le tirage au sort.

Si toutes ces conditions sont remplies, le participant est sélectionné pour le tirage au sort.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est composé de la dotation suivante :

– Le remboursement sous forme de bon d'achat du montant (TTC) de la commande la plus élevée du jour enregistrée par le site ELIQUIDANDCO.COM, le jour de la participation au jeu et dans la limite de 300€.

Le montant de la dotation est affiché sur le site ELIQUIDANDCO.COM en temps réel au moment de la participation au jeu. Le montant définitif est connu tous les jours de la participation à 23h59.

Toute commande annulée ou retournée entraîne la perte d'éligibilité au tirage au sort et de la dotation mise en jeu.

## **ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire parmi tous les participants ayant passé une commande le même jour et répondant aux conditions de participation au jeu-concours.

Un gagnant par jour est tiré au sort parmi les personnes ayant passé une commande sur le site ELIQUIDANDCO.COM, pour chaque jour de la durée du jeu, soit 7 gagnants entre le 26/02/2024 au 3/03/2024 minuit inclus.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avère qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant, et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés ou utilisés.

## **ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS**

Les bons d'achats d'une validité de 3 mois seront crédités 15 jours après la date de fin du jeu sur les comptes clients des gagnants ELIQUIDANDCO.COM et devront être utilisés en une seule fois sur une future commande.

Les participants gagnants n'ayant pas utilisé leurs bons d'achat avant leur fin de validité ne pourront plus y prétendre.

En cas d'annulation de commande, le participant ne pourra plus prétendre à son lot.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

## **ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le fait de passer et valider par paiement une commande d'un montant total minimum de 30 € TTC, frais de livraison inclus et déduction faite de toutes réductions éventuelles (codes promos, ...) sur le site [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com) implique la participation à ce jeu et l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : MAM'S 8 Rue Panhard et Levassor 91630 Marolles-en-Hurepoix France.

Le règlement du jeu est disponible gratuitement sur : <https://www.eliquidandco.com/jeu-concours/reglement-la-casa-de-vapeo.pdf>

## **ARTICLE 9 – FRAUDES**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la société organisatrice se réserve le droit, que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

« L'organisatrice » pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, une tentative de forcer les serveurs de « L'organisatrice », une multiplication des comptes, ou par tout autre procédé, toute tentative ne rentrant pas dans le cadre normal du jeu, etc.

« L'organisatrice » est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en leur possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient que les participants apportent la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de « L'organisatrice » ne pourra pas être engagée à ce titre.

Pour assurer l'égalité des chances entre tous les participants, « L'organisatrice » se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

« L'organisatrice » pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ**

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site [www.eliquidandco.com](http://www.eliquidandco.com)

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne leur serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du réseau internet, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité le déroulement ou la participation au jeu, ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur ou de perte lors de

l'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

« L'organisatrice » se réserve le droit d'exclure du jeu toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

« L'organisatrice » ne pourra pas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou la dotation devaient être partiellement ou totalement reportées, modifiées ou annulées.

De manière générale, la responsabilité de « L'organisatrice » ne pourra pas être recherchée concernant les incidents qui pourraient survenir lors du déroulement du jeu.

## **ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les coordonnées des participants recueillies lors de la participation au Jeu sont destinées à « L'organisatrice » à la seule fin de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution de la dotation et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Ces informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des informations le concernant, qui pourra être exercé auprès de MAM'S 8 Rue Panhard et Levassor 91630 Marolles-en-Hurepoix France. Toute demande devra être accompagnée d'une copie, recto-verso, d'une pièce d'identité officielle.

## **ARTICLE 12 – PUBLICITÉ ET PROMOTION DES GAGNANTS**

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Cependant, si un participant ne le souhaitait pas, il peut en demander l'interdiction par email ou par courrier dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **ARTICLE 13 – LITIGE & RÉCLAMATION**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à : « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.